

Face à un décès

Vous faites face à un décès. Plusieurs démarches sont nécessaires.

Constat du décès par un médecin

Il faut faire constater le décès par un médecin qui établira le *certificat de décès*.

En cas de décès dans un établissement de santé (hôpital ou maison médicalisée), c'est le personnel qui s'en charge.

Dans certains cas, vous pouvez [demander par écrit à accéder au dossier médical](#) du défunt.

En cas de mort violente

il convient de prévenir la gendarmerie locale.

Composez le **17** en cas d'urgence concernant un accident de la route, un trouble à l'ordre public ou une infraction pénale. Une équipe de policiers ou de gendarmes se rendra sur les lieux. Vous pouvez aussi composer le **112**.

Si la situation ne relève pas d'une urgence, composez le numéro de votre brigade de gendarmerie. **05 61 87 83 17**

Déclaration du décès en mairie

vous devez déclarer le décès à la mairie du lieu où a eu lieu le décès.

Si le décès a eu lieu dans une structure médicale ou sociale (hôpital, clinique, maison de retraite), l'établissement peut éventuellement se charger de la déclaration.

La déclaration peut être faite par l'entreprise de pompes funèbres à laquelle est confiée l'organisation des obsèques.

Suite à la déclaration de décès

À la suite de la déclaration de décès, la mairie :

- * établit un [acte de décès](#)
- * et transmet l'information à l'Insee qui informe notamment les caisses de retraite par le biais du [Répertoire national d'identification des personnes physiques \(RNIPP\)](#)

Respect des souhaits du défunt

Vous devez vérifier si le défunt a indiqué ses dernières volontés (par oral, par testament ou dans une *convention obsèques*) concernant :

- * ses obsèques (*crémation* ou *inhumation*) ou le *don du corps à la science*
- * le *prélèvement d'organes*

Si des obsèques sont à organiser, contactez une entreprise de pompes funèbres. Avant de signer tout contrat, vous pouvez demander à cette entreprise un devis fixant :

- * les prestations prises en charge
- * ses honoraires